



**DFB-Train à vapeur de la ligne  
sommitale de la Furka SA**

Conseil d'administration

Obergoms, mai 2026

## INVITATION

À LA 40e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

**Vendredi 26 juin 2026, 13:15 h.**  
**Remise des voitures à voyageurs du DFB SA à Realp**  
**Ouverture des portes à 12:30 h.**

### Chères et chers actionnaires

Nous vous invitons cordialement à la 40e Assemblée générale des actionnaires du DFB-Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA. Elle se tiendra dans notre remise pour les voitures à voyageurs de Realp. Cette année, aucune course réservée aux actionnaires n'est prévue.

Dans le rapport de gestion 2025, le Conseil d'administration et la direction de l'entreprise rendent compte de l'activité déployée en 2025 par le DFB SA. Vous pouvez prendre connaissance de ce rapport avant le début de l'Assemblée en le téléchargeant sur Internet à partir du 19 mai 2026 sous:

<http://www.dfb.ch/fr/stories/generalversammlung-2026>

Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir de nombreux actionnaires à l'Assemblée générale. Veuillez aussi respecter le délai d'inscription fixé au **11 juin 2026 au plus tard (date de réception par le DFB SA)**. Votre carte de vote vous sera délivrée à l'entrée du lieu de réunion. Si vous ne pouvez pas participer personnellement à l'Assemblée générale, nous vous prions toutefois de faire usage de votre droit de vote selon les dispositions reprises dans le bulletin d'inscription.

Avec nos plus cordiales salutations

DFB Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA

Président du Conseil d'administration

Gerhard Züger

Vice-président du Conseil d'administration

### Annexes:

- Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale 2026
- Ordre du jour
- Autorisation de notification par E-Mail
- Modifications des Statuts
- Portraits des 3 nouveaux administrateurs à élire



**DFB-Train à vapeur de la ligne  
sommitale de la Furka SA**

#### **Formalités relatives à la participation à l'Assemblée générale et au droit de vote:**

- Seul(e)s les actionnaires qui se sont inscrit(e)s à temps pour participer à l'Assemblée générale et qui sont en possession de leur carte de vote actuelle sont autorisé(e)s à participer aux discussions et aux votes.
- L'approbation, l'abstention ou le rejet d'un point porté à l'ordre du jour doivent être indiqués chaque fois, à la demande du président de l'Assemblée, en élevant la carte de vote.
- Pour autant que l'adresse actuelle soit connue, l'Assemblée générale est convoquée par lettre adressée à chaque actionnaire inscrit(e) au registre des actions resp. par E-Mail.
- La convocation à l'Assemblée générale figure également sur notre site Internet où les documents peuvent également être téléchargés.
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année précédente figure sur le site Internet et sera également à disposition à l'entrée de la salle.
- La représentation du droit de vote peut être exercée soit par le représentant indépendant des actionnaires (selon art. 689c CO), soit par un(e) autre actionnaire. Dans tous les cas, une procuration écrite est exigée.
- Le contrôle des entrées et des droits de vote se déroule sous la présidence de Willi Wullschleger et de Hans-Peter Steuri.
- Le représentant indépendant des actionnaires selon art. 689c CO est Monsieur Andreas Aebersold, Kehlenmatt 5, 5712 Beinwil am See ou par E-Mail à [andi.aebersold@bluewin.ch](mailto:andi.aebersold@bluewin.ch).